

# *Le Pérou ouvre un procès contre Repsol*

---

*Image not found or type unknown*

Par María Josefina Arce

Le gouvernement péruvien a engagé une action en justice contre la société espagnole Repsol pour le déversement de milliers de barils de pétrole en janvier dernier dans les eaux péruviennes. Cet accident a causé de graves dommages à l'environnement ainsi qu'à l'économie et aux moyens de subsistance des habitants de la région.

Quatre milliards et demi de dollars, c'est le dédommagement réclamé dans le cadre de l'action en justice, intentée devant la Cour supérieure de justice de Lima par l'INDECOPI, l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle.

La requête, qui inclut d'autres entreprises, a été immédiatement rejetée par la multinationale. Repsol a tenté de se débarrasser de toute responsabilité après le déversement de carburant.

La compagnie pétrolière a d'abord affirmé que la marée noire, qui s'est produite lorsque le pétrolier Mare Doricum sous pavillon italien déchargeait du pétrole brut à la raffinerie de La Pampilla, au nord de Lima, était due à un phénomène maritime imprévisible causé par l'éruption d'un volcan sur l'île de Tonga, dans le Pacifique, le 15 janvier.

Cependant, les personnes se trouvant dans la zone à ce moment-là ont nié qu'il y ait eu des grosses vagues inhabituelles.

Le ministère péruvien de l'Environnement a estimé qu'au moins 1 400 hectares de terre et de mer, et quelque 500 hectares de réserves de faune marine protégées ont été touchés par l'accident. Des poissons, des mammifères et des oiseaux y sont périés à cause de cet événement.

Plus de 700 000 personnes ont également été touchées. Une vingtaine de plages ont été fermées et les entreprises, les restaurants et les installations touristiques ont dû fermer leurs portes.

Une commission d'experts des Nations Unies, qui s'est rendue au Pérou en février, a qualifié la marée noire de "pire catastrophe écologique de l'histoire du pays".

Ce qui s'est passé au Pérou s'ajoute à la longue liste des dommages majeurs causés à l'environnement et à la santé humaine par les multinationales, dont le chiffre d'affaires annuel se traduit par des milliards de dollars.

La catastrophe causée par la société nord-américaine Chevron-Texaco en Amazonie équatorienne est bien connue. Pendant 26 ans, la transnationale a déversé des millions de litres de pétrole et de déchets toxiques dans l'eau et sur le sol.

La contamination a coûté de nombreuses vies humaines. Dans les régions où cela s'est produit, on a enregistré les taux de cancer les plus élevés, deux peuples ancestraux ont disparu et d'autres ont été contraints d'émigrer.

Malheureusement, de nombreuses entreprises étrangères ont été responsables de tels accidents depuis des décennies et ont fait payer un lourd tribut à l'Amérique Latine.

L'action en justice intentée par le Pérou est la première dans ce pays d'Amérique du Sud contre une compagnie pétrolière. Au fil du temps, la société espagnole Repsol a évité par tous les moyens de reconnaître et d'assumer sa responsabilité.



**Radio Habana Cuba**